



LYCEE FRANÇAIS DE PRAGUE

Année scolaire 2014/2015

COMPTE-RENDU

du Conseil d'Établissement (1ère réunion extraordinaire)

Date : le 02/10/2014

Heure : 18 heures

Lieu : salle 012

Membres présents :

- M. LABORDE, Proviseur, président
- Mme FOUCHET remplaçant Mme GUISNEL, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle
- M. GALLAIS, Directeur de l'École élémentaire
- M. CHEMINAL, DAF-ACS
- Mme VOUGE, CPE

- Mme STERN, représentante des parents
- Mme LABARDIN, représentante des parents
- Mme LASSIOUVE, représentante des parents

- M. Ilija GERBER, représentant des élèves
- Melle Anastasia KRAVCHENKO, représentant des élèves

- Mme NAY, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- M. LE CAM, représentant des enseignants du 1^{er} degré
- M. LEGROS, représentant des enseignants du 2nd degré
- Mme SAPIN, remplaçant M. OSWALD, représentant des enseignants du 2nd degré
(voix délibératives 14/15)

- Mme WALCK, Consul de France à Prague
- M. ELOY, conseiller consulaire
- Mme BRIARD, conseillère consulaire
- Mme LEYDIER, conseillère consulaire
- Mme COSSEC, présidente du Club Sportif et Culturel

Membres absents excusés :

- Mme GUISNEL, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle
- M. SARRAZIN, élu à l'AFE
- Mme GUILLET-MALIK, élue à l'AFE
- Mme LAVAL remplaçant Mme MULLEROVÁ, représentante du personnel administratif et de service,
- Mme KNITTL, comédienne
- M. Djamel LAMARI, vice-président du Conseil de Vie Lycéenne

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre à 18h10 le Conseil en remerciant l'ensemble des participants.

M. Laborde présente les nouveaux personnels présents à ce Conseil d'Etablissement : Mme Fouchet, Directrice adjointe de l'Institut Français de Prague, remplaçant Mme Guisnel, Conseillère de coopération et d'action culturelle, Mme Vouge, Conseillère principale d'éducation, M. Gallais, Directeur de l'Ecole primaire et Mme Leydier, Mme Briard et M. Eloy, Conseillers consulaires.

M. Cheminal est désigné comme secrétaire de séance.

1) Adoption du Procès Verbal du CE du 25/06/2014.

Mme Stern indique qu'il y avait trois questions posées par les parents. Or, deux figurent dans le procès-verbal. Elle demande à ce que soit ajoutée la troisième, à savoir une demande des parents pour que les notes soient mises à jour de manière plus régulière dans Pronote.

D'autre part, Mme Stern fait part de la forte inquiétude de certains parents quant à l'avenir des classes bi-langues. M. Laborde répond qu'il est conscient du problème et qu'une conférence à destination de ces parents est prévue le 13 octobre 2014 dans les locaux de l'Institut français de Prague.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2) Bilan de la rentrée.

M. Laborde fait une présentation des effectifs à la rentrée 2014 en les mettant en perspective par rapport aux effectifs de l'année dernière (voir document joint).

L'établissement accueille 803 élèves. Il y a eu une grosse progression des effectifs au lycée, en partie due à la fin de scolarité d'une classe à faible effectif (terminales) et à la montée d'effectifs plus nombreux en classe de seconde.

En revanche, les effectifs sont bien en-deçà de ce que l'on pouvait attendre en élémentaire et au collège. Cela est dû au départ de nombreuses familles expatriées (diminution des factures entreprises de 227 à 197). Il y a donc moins d'élèves Français, plus d'élèves Tchèques (+1 %) et plus d'élèves Tiers (+2,7 %).

M. Laborde insiste sur la nécessité de développer la communication afin d'accroître nos effectifs. A ce titre, il va certainement se rendre avec M. Gallais dans différentes crèches à Prague afin de faire la publicité du Lycée français de Prague.

3) La carte des emplois.

M. Laborde propose de n'apporter aucune modification à la carte des emplois de résidents pour la rentrée 2015.

M. Legros indique que les représentants du personnel souhaiteraient une modification de la carte des emplois dans la mesure où il y a plusieurs titulaires de l'Education Nationale mais n'ayant pas le statut de résidents dans l'établissement.

M. Laborde indique que le nombre de résidents est figé pour l'ensemble du réseau. A l'heure actuelle, certains établissements, notamment en Amérique latine et en Asie connaissent une forte croissance de leurs effectifs et ont un fort besoin de personnels résidents et/ou de personnels titulaires de l'Education nationale. Cette situation ne concerne pas l'Europe, relativement bien dotée en personnels résidents et/ou en personnels titulaires non résidents. Dans ces conditions, il n'apparaît pas légitime de demander la création d'emplois de résidents.

La carte des emplois est soumise au vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 4

4) Présentation pédagogique des voyages scolaires.

M. Laborde fait une présentation pédagogique des voyages scolaires qui n'avaient pas été soumis au vote du Conseil d'Etablissement jusqu'à présent :

- le voyage des 2^{nde} à Valence : il s'agit d'une reconduction du voyage qui s'est fait l'année précédente. Ce voyage inclut un partenariat avec le Lycée Français de Valence.

- le voyage des 3^{ème} à Terezin : il s'agit d'une modification du voyage qui se faisait auparavant à Auschwitz, l'équipe enseignante ayant convenu que le public était encore un peu jeune pour une visite d'Auschwitz.

- le voyage des 4^{ème} au ski : il s'agit d'une reconduction du séjour qui s'est fait l'année précédente. Les représentants des parents demandent pourquoi la première journée a été supprimée. M. Laborde répond que la première journée était destinée au ski de fond, activité qui n'a pas donné entière satisfaction l'année précédente.

- le voyage des 6^{ème} à Londres : il s'agit là encore d'une reconduction du voyage qui s'est réalisé l'année précédente. Les parents s'étonnent du fait que M. Klein accompagne ce voyage compte tenu du fait que les Terminales n'auront pas encore passé le baccalauréat. M. Laborde précise qu'à cette date, les élèves de Terminales auront terminé les cours et seront en période de révisions.

L'ensemble de ces voyages est adopté à l'unanimité.

M. Gallais présente les voyages de l'école primaire. Il s'agit d'une reconduction des voyages faits les années précédentes mais il y a comme chaque année un changement de lieu. Ces voyages sont :

- la classe verte en CP

- la classe de neige des CE2

- la classe patrimoine des CM2

Ces trois voyages sont adoptés à l'unanimité.

Mme Cossec demande s'il y a un nombre de places limitées pour les voyages. M. Laborde répond que non, il n'y a pas de nombre de places limitées. M. Cheminal souligne que c'est même plutôt l'inverse, c'est-à-dire que pour la garantie de certains coûts, il y a un nombre de participants minimum à atteindre.

5) Budget rectificatif 2014

M. Cheminal indique que l'AEFE a modifié son approche quant au dernier budget rectificatif de l'année. Auparavant, ce budget ne devait être présenté qu'en cas de nécessité absolue. Désormais, les autorités de tutelle imposent que l'exécution budgétaire se rapproche le plus possible de la prévision.

En ce qui concerne le Lycée français de Prague, le budget rectificatif devient nécessaire dans la mesure où il y a une importante variation des recettes et des dépenses. Les principales modifications sont les suivantes :

- ajustement des prévisions de recettes perçues au titre des droits de scolarité (- 7 162 030 CZK).
- annulation des crédits initialement ouverts dans le cadre du projet d'aménagement des combles (- 46 730 000 CZK).
- annulation des prévisions de recettes au titre des dons (- 1 300 000 CZK) : le don de la société Lycée français de Prague s.r.o. ayant été fait en fin d'année 2013.
- ajustement des recettes et dépenses au titre des voyages scolaires (- 2 255 537 CZK).
- réduction des prévisions de gains de change et de pertes de change (- 4 500 000 CZK).

Au final, les effets attendus sont les suivants :

- impact sur la CAF : - 8 862 030 CZK
- CAF prévisible : 13 392 731 CZK
- variation du fonds de roulement attendue : 9 232 731 CZK
- fonds de roulement prévisible à la fin de l'exercice 2014 : 78 715 636 CZK soit environ 197 jours de fonctionnement.

6) Participation des familles aux voyages scolaires

Les participations demandées aux familles sont les suivantes :

Intitulé du voyage	Classe concernée	Date	Participation des familles
Classe verte	CP	A définir	6 800,00 CZK
Classe de neige à Jizerké Hory	CE2	15/03/2015-20/03/2015	7 700,00 CZK
Classe patrimoine à Jicin	CM2	17/05/2015-22/05/2015	6 100,00 CZK
Voyage à Londres	6ème	08/06/2015-12/06/2015	21 500,00 CZK
Voyage à Toulouse	6ème bilingue	23/03/2015-28/03/2015	12 500,00 CZK
Séjour au ski	4ème	18/01/2015-23/01/2015	8 400,00 CZK
Voyage à Terezin	3ème	A définir	2 500,00 CZK

Voyage à Valence	2nde	02/06/2015-07/06/2015	18 500,00 CZK
Voyage à Berlin	2nde	01/06/2015-05/06/2015	13 200,00 CZK
Voyage en Irlande	1ère	A définir	21 000,00 CZK
Voyage à Dresde	Lycée	12/12/2014	700,00 CZK

M. Cheminal indique qu'il y a un maintien des coûts au niveau des voyages de l'école primaire et renchérissement des voyages au niveau du secondaire. Cela s'explique par le fait que les charges de masse salariale (indemnités, salaires des accompagnateurs et coûts de remplacement) sont désormais incluses dans tous les voyages, cela afin de parvenir à une réelle vérité des coûts.

En ce qui concerne le voyage à Londres, la forte augmentation par rapport à l'année précédente est en grande partie liée à l'augmentation du prix du transport (+85 € pour les billets d'avion) et à la réalisation d'activités plus onéreuses (London Eye, visite des studios Warner Bros).

En ce qui concerne le voyage en Irlande, la garantie des prix que l'on a ne peut se faire sans un nombre d'élèves minimum.

M. Laborde indique que de nombreux établissements abandonnent les voyages vers les îles britanniques du fait du coût trop élevé de ces voyages.

M. Cheminal précise qu'il s'agit là de prévisions. Dans la mesure où la réalisation du voyage est moins coûteuse, les familles sont systématiquement remboursées du trop-perçu (cela a été le cas pour tous les voyages l'année dernière à l'exception d'un seul, le voyage à Valence).

Les conditions de remboursement restent les mêmes, à savoir qu'en cas de désistement d'une famille après un premier versement ou après règlement de la totalité du voyage, un remboursement est possible en partie ou en totalité selon les montants recouvrables auprès des fournisseurs. Le remboursement ne peut intervenir avant le bilan financier.

7) Modification de la décision relative à la rémunération des contrats locaux

Il s'agit de deux modifications par rapport à la décision présentée lors du dernier Conseil d'Etablissement :

- création d'une prime d'encadrement des élèves pour les enseignants de l'école primaire : prime de 1 000 CZK brut par mois payable sur 10 mois (septembre-juin)
- précision apportée sur les heures supplémentaires contractuelles année (HSCA) : décompte forfaitaire de 4 semaines par mois.

8) Décision relative aux exonérations sur les droits de première inscription

A l'invitation de la Direction de l'AEFE, les établissements sont invités à présenter une exonération sur les droits de première inscription (DPI) des enfants des personnels résidents relevant du décret n°2002-22 du 4 janvier 2002 affectés avant le 31 décembre 2014.

9) Budget 2015

M. Cheminal décrit les évolutions réglementaires relatives au budget et notamment les incidences de la mise en application du décret GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) :

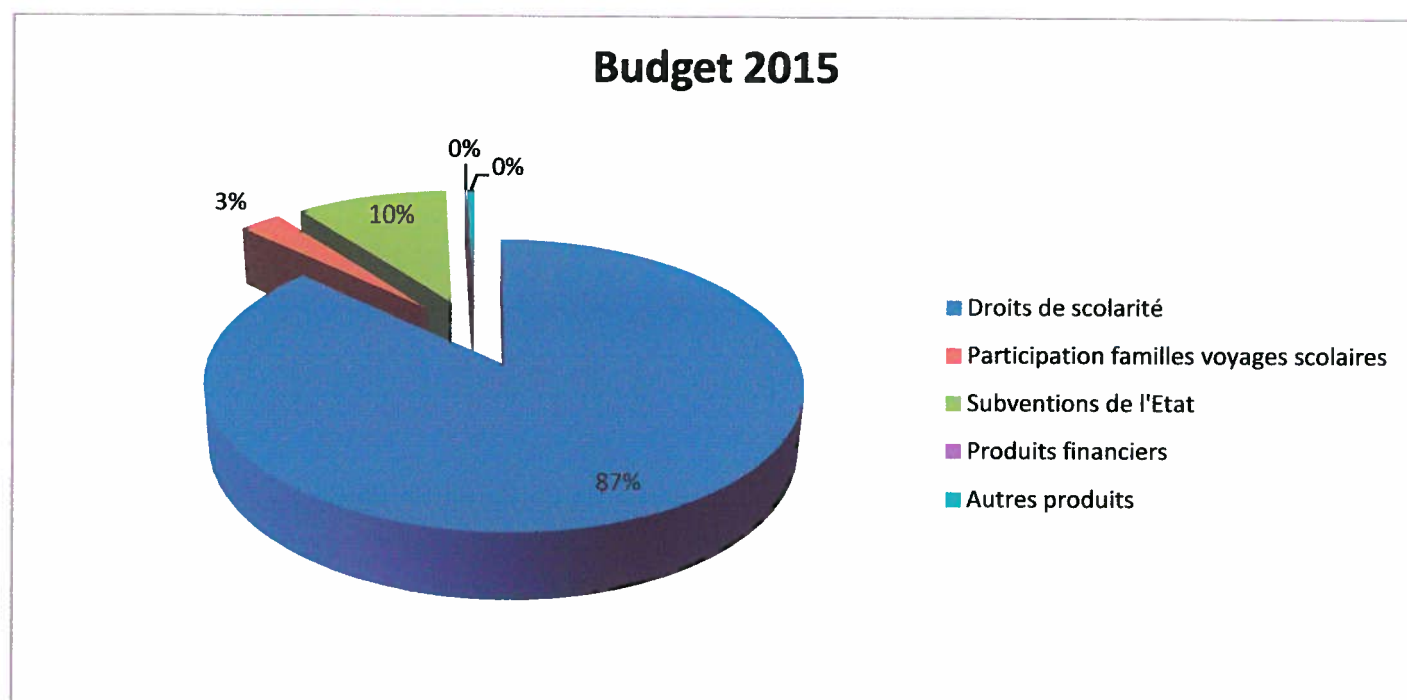
- création de divers supports d'autorisation budgétaire : les enveloppes budgétaires (personnel, fonctionnement, investissement) ; les autorisations d'engagement (AE) qui correspondent à la limite des engagements financiers pouvant être signés par l'ordonnateur dans l'année ; les crédits de paiement (CP) qui représentent la limite des paiements pouvant être faits dans le cadre de l'année ; le tableau des emplois (TE) qui fixe la limite des emplois pouvant être consommés par un organisme public dans une année.
- suivi du financement des établissements : la détermination de l'équilibre financier (solde budgétaire + opérations de trésorerie) et le suivi de trésorerie. Cela a pour but de permettre à l'Etat de faire de l'optimisation de trésorerie et ainsi de mieux gérer sa dette.
- gestion de la pluriannualité (contrats, investissements).

Puis, M. Cheminal rappelle les éléments de contexte qui ont présidé à l'élaboration du budget :

- effectifs : ralentissement de la croissance des effectifs et changement dans la structure (renforcement de la part des élèves issus des classes bilingues, bénéficiant d'un tarif préférentiel).
- masse salariale : revalorisation de la masse salariale (1,4 %), ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2015 (CE2 bilangue), augmentation de la participation à la rémunération des résidents (de 45 à 50 %)
- projet d'établissement : école du numérique.
- investissements : réfection du terrain de foot + éventuellement 1^{ère} phase du projet d'agrandissement

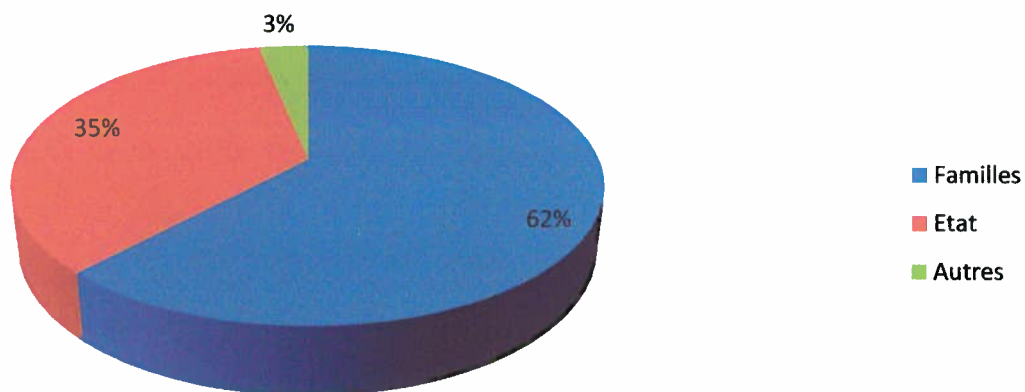
Les recettes sont détaillées et mises en perspective par rapport aux données du compte financier 2013, du budget initial 2014 et du budget rectificatif 2014 :

RECETTES	CF 2013	BI 2014	BR 2014	BI 2015
Droits de scolarité	129 306 994 CZK	141 915 885 CZK	135 203 855 CZK	138 237 420 CZK
Participation familles voyages scolaires	3 123 600 CZK	4 804 200 CZK	2 548 663 CZK	4 322 300 CZK
Subventions de l'Etat	12 838 011 CZK	16 360 000 CZK	16 360 000 CZK	15 687 870 CZK
Produits financiers	314 344 CZK	325 000 CZK	325 000 CZK	110 000 CZK
Autres produits	6 246 212 CZK	7 000 000 CZK	750 000 CZK	750 000 CZK
TOTAL	151 829 161 CZK	170 405 085 CZK	155 187 518 CZK	159 107 590 CZK



M. Legros demande quelle est la part du financement de l'Etat n'apparaissant pas dans les recettes. M. Cheminal lui répond qu'il a préparé un graphique (voir ci-dessous) présentant les sources de financement et incluant donc dans la part de l'Etat non seulement les bourses scolaires mais aussi la participation de l'Etat à la rémunération des résidents, la participation de l'Etat aux salaires des personnels expatriés, les cotisations au titre de la pension civile des fonctionnaires et l'économie faite sur le loyer.

BUDGET 2014



M. Cheminal présente ensuite les dépenses de masse salariale.

La masse salariale représente 44 % des dépenses de fonctionnement (ou 64 % si l'on inclut la participation à la rémunération des résidents).

L'établissement compte 93,95 équivalents temps plein (ETP) :

- 6 ETP expatriés : 3 personnels de direction, 3 enseignants (variation : + 1)
- 31,19 ETP résidents : 30,19 personnels enseignants, 1 personnel vie scolaire (variation : 0)
- 56,76 ETP en contrat local : 32,92 personnels enseignants et 23,84 autres personnels (variation : +1,4)

M. Cheminal rappelle que les personnels expatriés sont entièrement pris en charge par l'AEFE. M. Laborde souligne l'effort réalisé par l'AEFE qui a affecté un nouveau personnel enseignant à mission de conseil pédagogique au Lycée Français de Prague à la rentrée 2014. Madame Stern fait part de la satisfaction des parents d'élèves devant cet effort fait par l'AEFE.

Le taux de résidentialisation (rapport entre résidents et ensemble des enseignants) est de 41 % dans le primaire et de 50 % dans le secondaire. Ce taux ne prend pas en compte les titulaires de l'Education nationale non résidents (il est encore plus important si on les prend en compte).

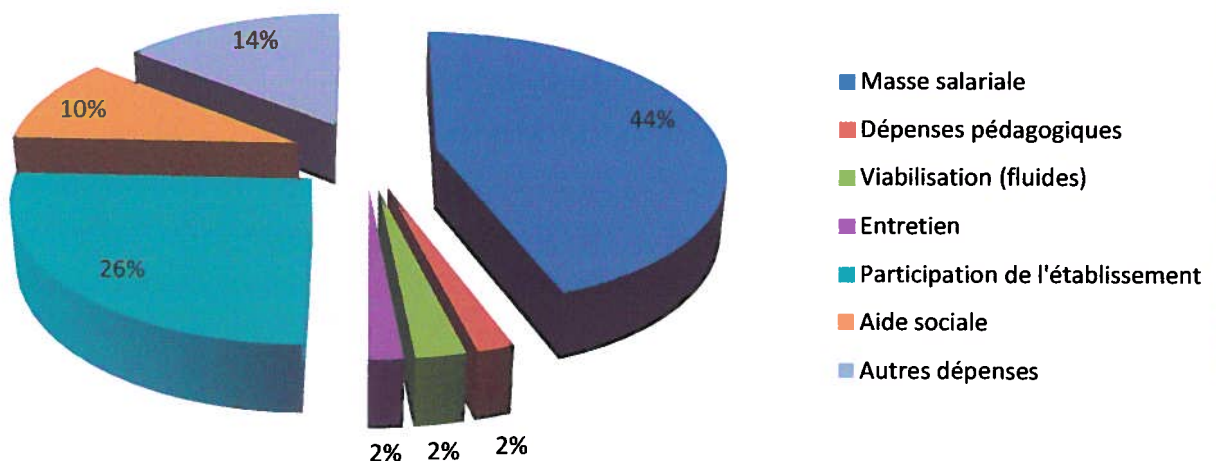
Les évolutions attendues sur la masse salariale en 2015 sont de plusieurs types :

- augmentation de la contribution à la rémunération des résidents (de 45 à 50 %) : + 3 000 000 CZK
- revalorisation de la masse salariale de 1,4 % de manière uniforme : + 880 000 CZK
- glissement vieillesse : + 755 000 CZK
- ouverture de la classe de CE2 bilangue à la rentrée 2015/2016 : + 375 000 CZK
- hypothèse de remplacement d'un personnel résident pendant un an : + 1 100 000 CZK

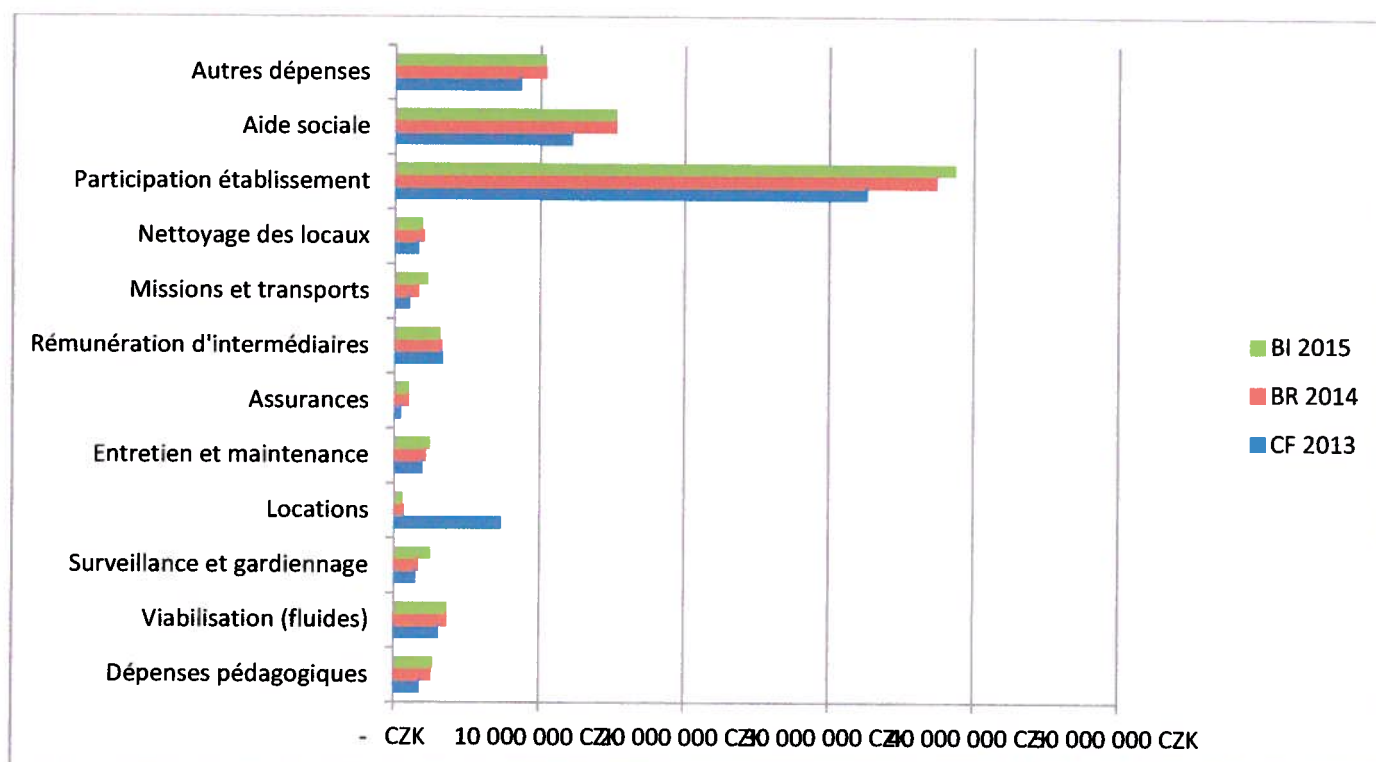
Les dépenses de fonctionnement sont présentées et mises en perspective avec les données des années précédentes (compte financier 2013 et budgets initial et rectifié 2014).

	BUDGET 2015
Masse salariale	66 945 876,00 CZK
Dépenses pédagogiques	2 691 250,00 CZK
Viabilisation (fluides)	3 651 000,00 CZK
Entretien	2 458 400,00 CZK
Participation de l'établissement	38 736 500,00 CZK
Aide sociale	15 250 000,00 CZK
Autres dépenses	21 727 744,00 CZK
TOTAL	151 460 770,00 CZK

Structure des dépenses



	CF 2013	BR 2014	BI 2015
Dépenses pédagogiques	1 812 033 CZK	2 596 062 CZK	2 691 250 CZK
Viabilisation (fluides)	3 083 098 CZK	3 651 000 CZK	3 651 000 CZK
Surveillance et gardiennage	1 481 040 CZK	1 666 000 CZK	2 500 000 CZK
Locations	7 360 079 CZK	673 000 CZK	599 175 CZK
Entretien et maintenance	1 945 059 CZK	2 184 000 CZK	2 458 400 CZK
Assurances	431 003 CZK	1 000 000 CZK	1 006 840 CZK
Rémunération d'intermédiaires	3 317 343 CZK	3 225 446 CZK	3 121 555 CZK
Missions et transports	1 028 965 CZK	1 619 843 CZK	2 261 031 CZK
Nettoyage des locaux	1 603 189 CZK	2 000 000 CZK	1 900 000 CZK
Participation établissement	32 622 389 CZK	37 444 200 CZK	38 736 500 CZK
Aide sociale	12 216 875 CZK	15 250 000 CZK	15 250 000 CZK
Autres dépenses	8 629 800 CZK	10 390 567 CZK	10 339 143 CZK
TOTAL	75 530 873 CZK	81 700 118 CZK	84 514 894 CZK



Les évolutions les plus notables sont l'économie faite sur les loyers suite au changement de régime de propriété et l'augmentation en parallèle de la participation à la rémunération des résidents.

Pour 2015, l'établissement prévoit plusieurs dépenses d'investissement sur l'année 2015 :

- le lancement du projet d'agrandissement : 15 000 000 CZK sur un total de 50 000 000 CZK
- la réhabilitation du terrain de sport au dessus du gymnase : 2 620 000 CZK.
- l'équipement numérique du CDI : 690 000 CZK.
- l'achat d'ordinateurs hybrides dans le cadre de l'école du numérique : 350 000 CZK.
- l'achat de mobilier pour la nouvelle classe de CE2 et pour le secondaire (armoires) : 145 000 CZK.

M. Gerber demande ce qu'il en est du projet d'aménagement du CDI. M. Laborde lui indique que ce projet a été repoussé d'un an afin de pouvoir financer la reprise d'étanchéité sur le toit du gymnase (avec reconstruction du terrain de sport). Néanmoins, le projet d'équipement numérique du CDI est maintenu.

Les résultats attendus à la fin de l'exercice 2015 sont les suivants :

RESULTAT	7 646 820 CZK
CAF	11 196 820 CZK
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	- 7 990 180 CZK
FONDS DE ROULEMENT	70 725 456 CZK
NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT	170 jours

L'ordre du jour étant épuisé à 19h45, Monsieur le Proviseur clôt ce premier Conseil d'Etablissement en remerciant l'ensemble des participants.

Le secrétaire de séance
Benoît Cheminal



Le Proviseur
Christophe Laborde